

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE CROUY-SAINT-PIERRE**  
**COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT-PIERRE-A-GOUY**

**Date de séance :** 28/02/2022

**Date de convocation :** 21/02/2022

**Présents :** Maire : M. SINOQUET Régis

1<sup>er</sup> adjoint : M. CLÉRÉ Denis

2<sup>ème</sup> adjointe : Mme LEGROS Alexandra

**Élus :** M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme MEULIN Maryline, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

**Absents :** 3<sup>ème</sup> adjoint, Maire délégué : M. LEULIER Jean-Paul (pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) M. BOULET Bernard (pouvoir à M. SINOQUET), Mme KIENZEL Delphine (pouvoir à Mme MEULIN)

**Début de séance :** 18H35

**Fin de la séance :** 20H10

**Secrétaire de séance :** M. MEULIN Maryline assistée de Mme OLIVIER Manon, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 heures 35.

En propos liminaires, le Maire évoque le drame humain vécu ces derniers jours par le peuple Ukrainien confronté à une guerre déclenchée par le président Russe Vladimir Poutine. Comme de nombreuses communes de France, la municipalité reste attentive à l'évolution de cette guerre et se mobilisera si nécessaire en lien avec les services de l'État pour répondre aux sollicitations qui viendraient à se présenter.

Avant de solliciter l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier, le Maire évoque un courriel transmis le 2 février aux élus par M. LEULIER Jean-Paul dans lequel il reproche aux conseillers municipaux leur comportement qu'il qualifie de « moutons », puis développe des reproches qu'il n'a pas lui-même formulé verbalement le soir même devant ses homologues en réunion. Il exigeait notamment la présentation d'un devis contradictoire à celui retenu en session pour faire réaliser les travaux d'aménagement des allées principales du cimetière de Crouy-Saint-Pierre. Quand bien même le sujet avait été présenté et voté sans ambiguïté, le Maire a sollicité l'entreprise COLAS (conventionnée par le SIVU de voirie pour réaliser de nombreux chantiers), pour obtenir des devis contradictoires. Leurs devis s'élèvent à 7 813,20€ au lieu de 5 194,80€ pour l'option retenue (cheminement complet) et 4 554,00€ au lieu de 3 180,00€ pour le demi-cheminement (option non retenue en CM). Madame LEROY-LONGUET intervient pour dire qu'elle n'est pas satisfaite de ce choix. Elle aurait souhaité que soit consulté une autre entreprise locale et non COLAS qu'elle estime être trop chère. Le Maire clos ce débat pour dérouler l'ordre du jour après avoir sollicité l'approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Il est approuvé par la majorité des élus à l'exception de Madame LEROY-LONGUET qui exige que soit enregistré au présent compte rendu plusieurs remarques qu'elle a préparées par écrit en réponse à la formulation du texte au titre II « Actualisation du tableau relatif aux diverses commissions et syndicats » du précédent compte-rendu. Ses notes sont annexées in extenso au présent.

Divers échanges verbaux entre élus font suite à cette intervention. Le Maire rappelle que les administrés de Saint-Pierre-à-Gouy sont écoutés, aidés et assistés de la même manière que ceux de Crouy et des écarts. Il souligne que les travaux d'entretien dans le village sont réalisés équitablement par l'agent communal sous contrôle du 1<sup>er</sup> adjoint. Les investissements réalisés en 2021 sont à la hauteur des besoins exprimés. Madame LEROY LONGUET ressasse ses récriminations antérieures, ne veut pas entendre les points positifs évoqués par les élus et fait remarquer que la rampe de maintien installée récemment par l'agent communal dans le cimetière

du village n'a pas dû coûter bien cher et que sa conception par une lisse en demi-rondin n'est pas confortable, pouvant être blessante.

M. CLÉRÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, fait remarquer qu'il est actuellement difficile d'obtenir certains matériaux et qu'en l'espèce ce fut le cas. Le Maire intervient pour rappeler qu'il est toujours plus facile de critiquer et de désinformer la population plutôt que de construire ensemble de véritables projets porteurs de cohésions. Il met fin au débat pour dérouler sereinement l'ordre du jour.

### **I- Présentation budgétaire de l'exercice 2021 (Compte de Gestion et Compte Administratif). (Délibération)**

Tous les élus ont été rendus destinataires des principaux documents comptables nécessaires à la compréhension de l'exercice 2021. Un dossier papier leur est mis à disposition sur table.

Le Maire présente sur diaporama les résultats « Recettes – Dépenses » en sections Fonctionnement et Investissement. Les graphiques qui sont présentés présentent dans le détail les recettes et dépenses par chapitre. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont à l'équilibre : Les recettes de fonctionnement pour 2021 ont été de 213.147,64€. Le report de Fonctionnement 2020 s'élevait à 219.067,63€. Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 70.391,79€ ont été abondées du report d'investissement 2020 d'un montant de 28.691,28 €. Le pied de colonne « Recettes » est de 531.298,34€. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 sont de 225.015,86€. Le déficit de -11.868,22€ compensé par le report de l'année N-1 s'explique par les frais imposés pour le licenciement de la secrétaire de Mairie qui était en congé de longue maladie depuis plus de 3 ans. Les dépenses d'investissement de 44.190,64€ ouvrent un report positif de 26.201,15€ pour l'exercice 2022. Les sources des principales dépenses en Fonctionnement et Investissement déjà évoquées dans le dernier bulletin municipal sont précisés aux élus.

A l'issue de cette présentation et après avoir répondu aux questions posées, le Maire cède la présidence au doyen d'âge, M. CLÉRÉ Denis 1<sup>er</sup> adjoint pour faire voter le Compte Administratif. Mis au vote, le Compte Administratif de l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

A son retour en salle du Conseil, le Maire remercie le CM et demande à son tour l'approbation du Compte de Gestion, lequel est également approuvé à l'unanimité.

### **II – Adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) (Délibération)**

Après avoir brièvement rappelé l'organisation et les missions de la FDE 80, le Maire présente au CM la demande formulée par la ville d'Albert qui souhaite à son tour intégrer le réseau de communes adhérentes à la fédération.

Mis au vote, le sujet est approuvé à l'unanimité.

### **III- Dissolution de la commission extra-municipale « Chemins Ruraux » ; création d'une commission des Affaires Rurales (Délibération)**

Les élus ont déjà été informés des travaux en cours pour préparer la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Le Maire explique que cette dissolution qui sera effective dans quelques semaines va entraîner l'incorporation dans le patrimoine de la commune des chemins de l'AFR au titre de chemins ruraux et corrélativement la charge d'entretien. Pour limiter l'impact, sur le budget communal de la charge financière que représente l'entretien de tous les chemins, la commune envisage d'instaurer une taxe de voirie qui se substituera à la taxe de remembrement que percevait l'AFR. Par soucis d'équité il est envisagé le recensement de tous les propriétaires fonciers qui seront eux aussi associés au paiement de cette redevance.

Mme HAUBOURDIN, la nouvelle Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) de la trésorerie de Doullens avec qui le Maire a préparé le dossier préconise la création d'une Commission des Affaires Rurales qui doit être instaurée par le CM et qui aurait pour mission de satisfaire au contrôle de gestion et à la bonne utilisation de la taxe de voirie. Le document de travail fourni par la trésorerie est lu et commenté aux élus. Le Maire propose de conserver s'ils sont d'accord les mêmes membres pour armer cette commission et que la présidence soit attribuée à M. LEGRIS Cyril.

Ce sujet qui est mis au vote est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions. Mme LEROY-LONGUET intervient pour dire qu'elle s'abstient par manque de confiance envers ceux qui seront amenés à intervenir au sein de cette commission. Le Maire rappelle à Mme LEROY-LONGUET que sa remarque n'est pas fondée puisque les commissions ne disposent pas d'un pouvoir de décision et qu'il reviendra obligatoirement au CM de se prononcer par délibération pour entériner ou pas un projet et/ou un investissement. Une première réunion de travail à laquelle ont été conviés tous les membres de l'AFR et les principaux propriétaires exploitants est programmée jeudi 3 mars à la salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre.

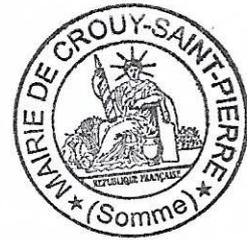
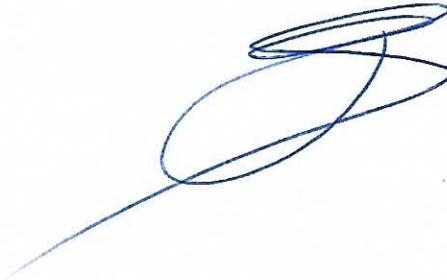
#### **IV- Informations diverses.**

- Projets Éoliens : Le Maire informe le CM qu'un dossier de présentation du projet Eolien à construire sur le territoire de la commune de Soues a été reçu en Mairie pour information. Ce dossier est consultable également par les administrés qui voudraient en connaître les détails avant que ne soit lancée l'enquête d'utilité publique.
- Concernant le projet Éolien « Prieuré » réalisé par la Ste Ventelys Energie sur la commune de Crouy-Saint-Pierre, le Maire a été sollicité par les concepteurs qui souhaitent rencontrer les élus pour expliquer les différentes phases de leurs travaux. Dans ce sens, une réunion du CM aura lieu lundi 7 mars à la salle des fêtes de la commune. M. le Maire a transmis aux élus le dossier PowerPoint ainsi que le lien hypertexte permettant de se connecter sur la page web consacrée à la présentation du parc Éolien « Prieuré ». Un avenant à la convention financière destinée à compenser le surplomb au niveau des mats susceptibles d'être implantés en bordure des chemins ruraux devra être signée pour une réévaluation des montants.
- TRINOVAL : Le Maire informe le CM que TRINOVAL pour l'année 2022 a procédé à une réévaluation significative des coûts de mise à disposition des containers bacs noir et bacs jaune. Pour les 4 bacs mis à disposition de la commune, le coût de location s'élèvera désormais à 988,52€ HT. Par ailleurs, il a fallu mettre à jour et transmettre au service comptable de TRINOVAL la liste des professionnels installés sur la commune. (Entreprises, commerçants, artisans, autoentrepreneurs)
- Finalisation de la procédure de mise à jour de la base adresses en vue déploiement de la fibre optique. Conformément aux dispositions d'un article de la Loi 3DS, le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies et lieux dits, y compris les voies ouvertes à la circulation. Ce travail est achevé et très prochainement plusieurs plaques de rues et signalétique d'orientation seront installées. C'est le devis de la Ste Lacroix – City Signalisation qui a été retenu pour un montant HT de 1 925,21€
- A la suite du remplacement en 2021 du mobilier dans la salle des mariages, le tapis de cérémonie destiné à recouvrir la table lors des mariages n'est plus adapté. Un nouveau tapis va être commandé. C'est le devis de la Ste Aviso qui a été retenu pour un coût de 266,40€ HT.
- Covid-19 : Les derniers messages concernant l'évolution de la situation sanitaire dans le département transmis par Mme la Préfète présentent une situation en nette amélioration. La prudence reste cependant de mise. Le Centre de vaccination mis en place à Flixecourt au Chiffon rouge depuis le début de la pandémie fermera ses portes le 17 mars.
- Cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy : VAN LAECKEN Patrick vient de réaliser au même format que pour le cimetière de Crouy le plan du cimetière du village sur la base duquel il sera désormais possible de référencer l'acquisition d'une concession. Ce document sera prochainement installé sur un panneau d'affichage avec le règlement de cimetière ayant été voté en 2021.
- Boite à Lire : La boite à lire financée par la Communauté de Communes Nièvre & Somme vient d'être installée sur la place du village de Crouy. Notre agent communal MOREL Rénald a réalisé artisanalement une deuxième boite à lire à l'identique de celle fournie par Renov-sport. Cet équipement sera installé à Saint-Pierre-à-Gouy en même temps que le mobilier urbain (Table/bancs) qui viennent enfin de nous être livrés.
- Fondation du Patrimoine : A l'issue d'une réunion avec le correspondant

départemental de la Fondation du Patrimoine, il a été convenu de préparer un support de communication pour lancer une souscription publique. M.VAN LAECKEN Patrick travaille sur ce projet qui sera présenté lors d'une prochaine réunion avant que ne soit organisé une réunion publique de promotion.

- Recensement de la population. Mme LEGROS Alexandra, 2<sup>ème</sup> adjointe, Coordonnateur Communal, intervient pour rendre compte au CM de l'achèvement total de la procédure de recensement de la population qui s'est parfaitement bien déroulée (100% de réponses obtenues). L'agent recenseur Mme OLIVIER a réalisé un travail exemplaire avec tact et pugnacité, ce qui a été souligné par Mme DAMET, cadre de l'INSEE en charge du contrôle des agents recenseurs et coordonnateurs communaux. Un premier comptage de la population démontre son augmentation : 371 habitants pour 348 au dernier recensement. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous avons eu le plaisir d'apprendre la naissance de 5 bébés, plusieurs autres familles attendent également d'heureux événements.

A l'issue d'un dernier « tour de table », la séance est levée à 20 heures 10.



Demande d'ajout suite au procès verbal du 27/01/2022

Paragraphe II : actualisation du tableau relatif aux diverses commissions et syndicats.

J'ai démissionné des commissions auxquelles je participais suite au retrait des délégations données à M<sup>r</sup> Leulier sur des prétextes non fondés et fallacieux.

Je refuse de cautionner une politique visant à évincer M<sup>r</sup> Leulier dans le seul but d'orienter la fusion-association reconnue à Saint Pierre à Goury depuis le référendum de 2011.

le 28 février 2022

Mene. Pierre Leroy-Songuet

